Agri

HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE

VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 | 24e année | No 45 | JAA 1001 Lausanne | www.agrihebdo.ch | Prix au numéro Fr. 4.–

PUBLICITÉ

Prochain voyage Agri

Les îles Tenerife et Gomera

avec Intervoyages Villeneuve

Du 30 mars au 6 avril 2019

Tous les voyages 2019 sur **www.agrihebdo.ch > Voyages**

granovit

Profitez de nos conditions avantageuses sur nos minéraux en sacs

Das Futterkonzept mit dem PLUS PLUS que des aliments

FARMWOOD
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE - AGRICOLE - SPORTIVE
20 ANS 1998-2018

Plus de 1'000 références !

WWW.FARMWOOD.CH

Avec nous, vous protégez vos employés : **global et bien assuré !**

agrisano

Haricots | © Agrisano

Pour les familles paysannes !
Toutes les assurances à portée de main.

Vos services de conseil :
JB : BEBV 031 938 22 54
JU : Prestaterre CJA 032 426 83 01
NE : CNAV 032 889 36 50
FR : UPF 026 467 30 00

L'initiative sur les vaches à cornes échauffe les esprits

Jamais, depuis quelques décennies déjà, une initiative populaire a tant mobilisé les médias et interpellé la population. L'initiative «Pour la dignité des animaux de rente agricole» ou initiative «sur les vaches à cornes», échauffe les esprits et divise le monde agricole. Faut-il inscrire dans la Constitution fédérale un article spécifique sur la promotion des bêtes à cornes telles que les vaches ou les chèvres? Faut-il honorer les détenteurs de bêtes à cornes par des contributions particulières? Telles sont les questions sur lesquelles le peuple suisse aura à se prononcer le 25 novembre prochain et non pas sur l'écornage, qui lui reste libre selon le choix du détenteur. Ce sont également ces sujets qui divisent le monde agricole. Les uns ont peur de voir leurs paiements directs diminuer, les autres craignent une hausse des accidents dus aux vaches portant des cornes. Page 3

Pour Armin Capaul, père de l'initiative, il en va de la dignité même des animaux. J.-R. STUCKI

L'évolution estivale du prix des vaches analysée

La sécheresse de cette année a provoqué un manque de fourrage sur l'ensemble de la Suisse et une hausse des abattages de vaches de réforme cet été. Mais cet afflux de vaches n'explique pas à lui seul la chute des prix de 1 fr./kg PM en deux semaines. La libération d'un droit d'importation de 800 tonnes à fin juillet est également en cause. La spéculation d'engraisseurs de vaches, qui ont acheté de nombreuses bêtes au printemps pour les revendre juste avant la baisse des prix, a aussi joué un rôle négatif, tout comme le battage médiatique autour de l'augmentation du nombre d'abattages. Page 4

Par manque de fourrage, les éleveurs ont fait le tri dans leurs étables. AGRI

Fabrice Bersier

Gérant de Phyto-Eco Vesin

L. PILLONEL

Trois agriculteurs fribourgeois font appel aux micro-organismes issus d'un mélange de terre, de paille et de compost pour dégrader les molécules phytosanitaires potentiellement présentes dans les eaux de nettoyage. Présentation de ce projet pilote soutenu par les services de l'Etat de Fribourg. Page 7

Surveiller la consanguinité

En élevage caprin, le maintien d'un taux de consanguinité approprié est un défi en raison de la faible taille des effectifs dans les différentes races. Il est pourtant important de le faire, au risque de voir apparaître des tares héréditaires et des défauts. La Fédération suisse d'élevage caprin propose un outil pour la sélection des reproducteurs. Page 20

Nouveau prix chez Migros

Migros appliquera dès janvier 2019 son nouveau système de prix du lait durable. Comme l'explique Lukas Barth, responsable de la politique agricole et de l'approvisionnement en lait chez Estavayer Lait SA, le nouveau prix comprendra trois éléments: un prix de base Migros, un supplément de durabilité de 3 ct/kg de lait et un bonus de durabilité. Page 13

Forum	9
Les marchés	10-11
Terre d'Elle	12
Agenda et météo	21
Magazine	22
C'est la vie	24

PUBLICITÉ

Soyez curieux !

Téléchargez gratuitement l'application Agri pour suivre l'actu agricole en continu et lire votre hebdo sur tablette et smartphone

Agri

du contenu interactif | un outil de recherche performant | des archives structurées

VOTATION

Les vaches avec ou sans cornes suscitent un débat émotionnel inutile

Jean-Rodolphe Stucki

L'initiative pour les vaches à cornes exige le versement de paiements directs aux agriculteurs possédant des animaux à cornes. Les contributions doivent être financées par une redistribution du budget agricole.

Est-ce que les paysans doivent obtenir des paiements directs pour la détention de vaches et de chèvres portant des cornes? Telle est la question essentielle de l'initiative populaire du 25 novembre prochain.

«Je veux donner une voix aux vaches et leur rendre leur dignité», explique Armin Capaul, père de l'initiative. Et ce paysan de montagne, qui élève des vaches à cornes de race brune à près de 1000 mètres sur les hauts de Perrefitte, dans le Jura bernois, de préciser: «Je n'ai jamais voulu lancer d'initiative à ce sujet, car j'ai toujours espéré que l'Office fédéral de l'agriculture satisferait à ma demande».

Armin Capaul a pourtant fait tout son possible durant ces neuf dernières années en lançant des pétitions et en envoyant des lettres à l'attention du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Il a même rallié des parlementaires à sa cause. En vain! Finalement, il ne lui restait pas d'autre choix que de lancer une initiative populaire, souligne-t-il. Il avait espéré que le Parlement propose un contre-projet; la votation n'aurait ainsi pas été nécessaire. Mais en vain, encore une fois!

Ce que veut l'initiative

L'initiative populaire fédérale «Pour la dignité des animaux de rente agricole» (initiative pour les vaches à cornes) a été déposée en 2016 par la communauté d'intérêts en faveur des vaches à cornes et a récolté plus de 150 000 signatures. Elle vise à augmenter de nouveau le nombre de vaches et de chèvres à cornes dans l'agriculture (aujourd'hui, près de 90% des vaches dans notre pays sont écornées). Elle veut éviter que les agriculteurs choisissent d'élever des animaux sans cornes pour des motifs purement économiques. L'élevage d'animaux à cornes entraînant des coûts plus élevés, la Confédération devrait soutenir financièrement les détenteurs de vaches et de chèvres cornues. Toutefois, écorner les jeunes animaux sous anesthésie locale reste autorisé.

L'article constitutionnel 104 sur l'agriculture serait ainsi complété à la lettre b de l'alinéa 3 de la manière suivante: «elle (la Confédération) veille en particulier à ce que les détenteurs de vaches, de taureaux reproducteurs, de chères et de boucs reproducteurs soient soutenus financièrement tant que les animaux adultes portent leurs cornes».

Un faux débat

Ainsi, il n'en va pas du tout d'une interdiction future de l'écornage des vaches ni d'une quelconque emprise de l'Etat sur la liberté individuelle de l'éleveur. Chacun reste libre d'écorner ou non ses vaches ou ses chèvres. En effet, contrairement à ce que certains croient, l'initiative ne cherche pas à interdire l'écornage, mais à encourager financièrement les éleveurs qui ne le pratiquent pas. «Cela afin de promouvoir une détention respectueuse des animaux de rente, notamment les vaches et les chèvres et d'indemniser les détenteurs pour la perte de revenu due aux besoins supplémentaires», expliquent les initiateurs. Toutefois, on ne peut que regretter que le débat qui entoure cette initiative ait pris une tournure des plus émotionnelles. Les arguments portent essentiellement sur l'écornage des animaux et non pas sur la question fondamentale de cet objet, qui est une modification de la Constitution fédérale avec l'ajout d'un complément à un article de loi et le financement de la mesure par des moyens pris sur l'enveloppe générale des paiements directs.

Quinze millions de francs par an

Concernant le financement, les partisans proposent que les contributions soient liées au programme de sorties en plein air. «Seuls les paysans qui laissent sortir les animaux au pâturage pendant au moins vingt-six jours par mois en été et les laissent se promener en plein air au moins treize jours par mois en hiver y auraient droit», expliquent-ils. La contribution annuelle serait d'au moins 190 francs par vache et 38 francs par chèvre. Selon les initiateurs, il n'en coûterait ainsi que 15 millions de francs à la Confédération. Pour eux, les moyens nécessaires pourraient être retranchés de certaines contributions à la qualité du paysage à caractère folklorique pour beaucoup controversés, ou en plafonnant les paiements directs aux exploitations à haut revenu.

Les vaches sont paisibles et heureuses de brouter, avec ou sans cornes! J.-R. STUCKI

Les arguments des deux parties

● **Pour les partisans du oui,** il s'agit de préserver la dignité des vaches. Tamara Fretz, membre du comité d'initiative, relève que les vaches se servent de leurs cornes pour se gratter ou se frotter elles-mêmes ou mutuellement sans se blesser, ce qui témoigne qu'elles maîtrisent leurs cornes. De plus, chaque position des cornes exprime un signal à l'égard des congénères permettant aux vaches d'éviter des affrontements directs et de reconnaître la hiérarchie dans le troupeau. «Il est également tout à fait possible d'élever des vaches à cornes en stabulation libre, si l'étable est correctement dimensionnée et aménagée et si les bovins sont manipulés calmement et de manière réfléchie», explique Claudia Schneider, consultante au FiBL. Enfin, quant aux accidents, les statistiques ne reflètent pas l'argument des opposants. Des accidents impliquant les cornes peuvent survenir, mais ceux qui concernent les coups de pied sont bien plus fréquents.

● **Les partisans du non** critiquent le fait que la mise en œuvre de l'initiative va coûter quelque 15 millions de francs par an et nombre d'agriculteurs ne veulent pas que cet argent soit pris sur les paiements directs existants. Les uns estiment qu'il est inutile de modifier la Constitution pour un tel objet, les autres craignent une paperasse administrative supplémentaire. Le Conseil fédéral, qui rejette l'initiative, estime qu'elle est plus nuisible que bénéfique au bien-être des animaux. Il craint qu'une contribution pour les vaches à cornes incite les paysans à construire davantage d'étables à stabulation entravée, ce qui va à l'encontre de la politique agricole actuelle promouvant une forme d'élevage respectueuse des animaux. La Société des vétérinaires (SVS) estime notamment que de telles contributions individuelles ne sont pas une bonne solution pour favoriser le bien-être animal, la liberté de mouvement en stabulation libre constituant un élément prépondérant du bien-être des vaches. La SVS souligne également le risque qu'une vache blesse une personne ou un animal. JRS

C'est vous qui le dites

Que pensez-vous de l'initiative pour les vaches à cornes soumise en votation populaire le 25 novembre prochain?

Heidi Monnat
Agricultrice
La Chaux-de-Fonds (NE)

«Mon époux Claude-François et moi-même exploitons un domaine en production laitière à la Vue des Alpes à près de 1100 mètres d'altitude. Notre troupeau compte 35 vaches à cornes des races des SI, SF et RH. Toute notre famille et de nombreuses connaissances sont pour le maintien des cornes et nous n'allons pas modifier notre façon de faire à l'avenir. Les cornes font partie de la nature de la vache et sont un signe de hiérarchie au sein du troupeau. Les accidents ne sont pas plus graves ni plus fréquents qu'en stabulation libre. Rappelons que cette initiative n'oblige en aucun cas de laisser les cornes, comme beaucoup veulent le faire croire. D'aucuns critiquent le financement, mais nous pensons que d'autres choses bien plus absurdes sont financées par la politique agricole. Le paradoxe est que cela ne gêne pas les détracteurs de se servir de l'image bucolique de nos vaches à cornes pour faire la promotion du tourisme et de nos produits suisses!» JRS

Markus Gerber
Agriculteur
Bellelay (JB)

«Nous écornons nos veaux depuis plus de vingt-cinq ans pour avoir des bêtes sans cornes sur notre exploitation. Le comportement des vaches dans le troupeau et l'échange avec l'homme en sont nettement facilités. Je constate que la discussion en Suisse romande sur le sujet est beaucoup plus sereine que l'émotion que suscitent les discussions en Suisse alémanique. Dans le contexte des paiements directs à la qualité du paysage ou de l'utilisation de plus de surface dans les aires de sortie, je peux comprendre la revendication de payer une prime pour les vaches à cornes. Malheureusement, l'Office fédéral de l'agriculture n'a pas estimé nécessaire de trouver une solution par la voie d'une ordonnance, car cet objet n'a strictement rien à faire au niveau de la Constitution. Pour cette raison, et à cause de mes expériences positives faites avec les vaches sans cornes, je voterai non à l'initiative soumise au peuple le 25 novembre prochain.» JRS

Grégoire Theubet
Vétérinaire
Vétérinaires Mont-Terri
Courgenay (JU)

«Parmi notre clientèle, 95% des éleveurs écornent les veaux. D'aucuns préfèrent le travail avec les animaux à cornes. Ils savent les manipuler avec professionnalisme et ont sélectionné des lignées qui se prêtent à leur exploitation, à leur philosophie. Ces dernières possèdent des systèmes de détention adéquats; les animaux et le personnel sont en sécurité. Avec l'initiative actuelle, l'Etat contribuerait économiquement au renoncement à l'écornage. Certains éleveurs seront donc motivés à ne plus écorner. Ne plus écorner nécessite des changements structurels conséquents, adaptations qui, dans le contexte économique actuel, sont difficilement réalisables. Que l'Etat incite financièrement à renoncer à l'écornage est à mon sens contre-productif en matière de sécurité pour les animaux, les éleveurs et les intervenants en soins comme les vétérinaires. La motivation à ne pas écorner doit être d'ordre personnel et non pas financier.» JRS

Francis Carnal
Agriculteur
Moutier (JB)

«Cette initiative est inutile. Contrairement à ce que croient beaucoup de partisans du oui, cela ne va pas inciter les paysans à ne plus écorner leurs bêtes. Mais le débat est devenu purement émotionnel. On parle de souffrance des animaux, d'éthique, et j'en passe, alors que la question de base est: voulons-nous octroyer des paiements directs supplémentaires aux agriculteurs qui n'écornent pas leurs animaux? Là où le bât blesse, c'est que l'enveloppe des contributions fédérales n'est pas extensible. Il faudrait donc prélever des moyens dans d'autres domaines pour financer ce soutien. De plus, ce texte n'a pas sa place dans la Constitution fédérale: c'est juste pour être la risée des pays qui auraient, eux, de vrais impératifs à faire figurer dans la leur. Cela dit, bien que j'écorne mes bêtes, je respecte mes collègues qui laissent les cornes à leurs vaches, c'est leur choix. Mais la plupart d'entre eux sont, comme moi, contre l'initiative.» JRS

Anet Spengler Neff
Ingénieure-agronome
FiBL
Frick (AG)

«Aujourd'hui, près de 80% des vaches et un tiers des chèvres en Suisse sont dépourvues de cornes. L'importance de l'initiative est donc considérable. Son objectif est de soutenir la détention d'animaux à cornes et ainsi d'éviter, à terme, qu'ils ne disparaissent. Les cornes permettent aux animaux non seulement de communiquer, d'effectuer leurs soins corporels et de réguler leur température, mais aussi de se reconnaître de loin. L'initiative souhaite ainsi préserver leur dignité et faire en sorte qu'ils ne soient pas privés d'un de leur organe tout simplement parce que nos systèmes de détention ne sont pas adaptés. L'écornage est une intervention douloureuse, en particulier pour les chèvres. Toutes les étables peuvent accueillir des animaux cornus en respectant leur bien-être, pour autant qu'elles soient bien gérées et spacieuses. Si l'initiative est mise en œuvre, les contributions pour les cornes doivent être liées au programme SRPA.» JRS